

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Instauration d'une servitude d'utilité publique pour le passage
d'une canalisation de transfert des eaux usées en terrains privés**

Communauté d'agglomération de la région dieppoise

Il sera procédé **du lundi 8 mars 2021 à 9 heures au mercredi 7 avril 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique en vue de l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation de transfert des eaux usées en terrains privés.

Cette enquête se déroule sur les communes d'Arques la Bataille, Martin Eglise et Rouxmesnil Bouteilles.

La commune d'Arques la Bataille est le siège de l'enquête.

La communauté d'agglomération de la région dieppoise a pour projet:

- de procéder au transfert des effluents actuellement collectés par la STEP d'Arques la Bataille vers la STEP de Dieppe,
- de réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux usées dans le bourg d'Arques la Bataille,
- d'aménager des postes de refoulement,
- de démolir la STEP d'Arques la Bataille.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies d'Arques la Bataille, Martin Eglise et Rouxmesnil Bouteilles, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://sup-dieppemaritime.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Philippe Breton, directeur général adjoint Habitat 76, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- mairie d'Arques la Bataille : les lundi 8 mars 2021 de 9 heures à 12 heures et mercredi 7 avril 2021 de 14 heures à 17 heures
- mairie de Rouxmesnil Bouteilles : mercredi 17 mars 2021 de 14 heures à 16 heures
- mairie de Martin Eglise : vendredi 26 mars 2021 de 16 heures à 18 heures

En outre, il est également joignable à ces mêmes jours et horaires par téléphone au 02 32 18 47 47.

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie d'Arques la Bataille - Place Pierre Desceliers - 76880 Arques la Bataille

- par voie électronique, à l'adresse : sup-dieppemaritime@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://sup-dieppemaritime.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Aurélie Lamy - CA Dieppe Maritime - 4 boulevard du Général de Gaulle - 76200 Dieppe - 02 32 90 20 25.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes précitées.